

Amnesty International.

ISRAËL - LIBAN.

Destructions délibérées ou « *dommages collatéraux* » ? Les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles

Août 2006.

RÉSUMÉ

Index AI : MDE 18/007/2006

RÉSUMÉ

Durant la guerre récente entre le *Hezbollah* (Parti de Dieu) libanais et Israël, au cours de laquelle les deux camps ont commis des atteintes graves au droit international humanitaire, les opérations militaires israéliennes ont entraîné, outre la mort d'environ 1 000 civils, des destructions massives des infrastructures libanaises. Les premiers éléments disponibles, et notamment le caractère systématique des attaques israéliennes et leur ampleur, le nombre de victimes civiles, l'importance des dommages subis et les déclarations de responsables israéliens, indiquent que, loin d'être des « *dommages collatéraux* », ces destructions étaient délibérées et s'inscrivaient dans une stratégie militaire.

En prenant les infrastructures du Liban pour cible, Israël a tout particulièrement violé la prohibition des attaques disproportionnées et menées sans discrimination. Il a probablement aussi enfreint d'autres interdictions, notamment celle concernant les attaques visant directement des biens de caractère civil. Ces violations constituent des crimes de guerre.

Amnesty International demande qu'une enquête globale, indépendante et impartiale soit diligentée par les Nations unies sur les atteintes au droit international humanitaire commises par les deux parties au conflit. Cette enquête, qui doit examiner tout particulièrement les répercussions du conflit sur la population civile, doit avoir pour objectif d'établir les responsabilités pénales individuelles pour des crimes relevant du droit international et d'apporter une réparation complète aux victimes.

Le présent document est une version résumée d'un rapport dont la version anglaise compte 20 pages (8 301 mots) : *Israël - Liban. Destructures délibérées ou « dommages collatéraux » ? Les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles* (index AI : MDE 18/007/2006, août 2006). Pour plus de précisions ou pour agir, veuillez vous reporter au rapport complet. De nombreuses publications, sur ce sujet comme sur d'autres, sont disponibles à l'adresse suivante : <http://efai.amnesty.org/>

SECRETARIAT INTERNATIONAL, 1 EASTON STREET, LONDRES WC1X 0DW, ROYAUME-UNI

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : Israel/Lebanon. Deliberate destruction or « collateral damage » ? Israeli attacks on civilian infrastructure

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - août 2006.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>